

LA SENTE DE LA JUSTICE

M. de Champagne était satisfait. Il avait longuement étudié le terrain, patiemment dépouillé les archives, posément observé les relations locales avant de décider de s'installer dans ce petit village de Gilles. La situation répondait parfaitement à ses attentes : le pays était fort beau, et les habitants querelleurs à souhait.

Pas une journée sans un conflit de voisinage, pas une semaine sans bagarre, pas un mois sans procès, ce qui faisait son affaire. Quand on est juge de son métier, il est beaucoup plus avantageux d'habiter près du tribunal que d'avoir à parcourir des lieues et des lieues, avec tout l'épuisement et les périls que cela comporte.

À peine installé, quelques procès retentissants avaient fait sa renommée, l'affaire de la ruelle à la bête, où il avait été fort commode de mener étude des lieux, audition des témoins, reconstitution des faits et jugement lui-même tout en soupant chez lui et en dormant dans son lit comme à l'accoutumée, et le crime de la rue Mouillée, où l'on avait retrouvé un templier baignant dans son sang, crime qui s'était révélé n'être qu'un suicide, ce qu'il avait brillamment pu démontrer grâce à sa connaissance de la famille et des lieux.

Dans sa nouvelle vie, ce n'était plus lui qui allait aux procès, c'étaient les procès qui venaient à lui. Les querelles des habitants de Gilles et des environs faisaient peu à peu sa fortune.

Saint Louis avait lancé la mode des jugements sous un chêne. M. de Champagne s'était entiché de cette coutume charmante, et avait élu à cet effet un arbre à la majesté adéquate juste derrière sa résidence, qui se situait entre le château de Vitray et le moulin du Louvet. Pour se rendre à son tribunal champêtre il lui suffisait de passer par le château, d'où l'on tirait de geôle les prévenus enfermés dans ses caves, puis de couper au travers d'un petit bois, promenade agréable par beau temps. Car naturellement il ne rendait ses jugements que par beau temps, la pluie assombrissant trop les esprits et faussant par là les jugements.

En à peine quelques mois la fréquence des procès, les processions de prisonniers, et ses propres promenades jusqu'au chêne, avaient tracé un chemin bien visible, que les habitants s'étaient fort naturellement mis à nommer « le chemin de Justice ». Chemin qui deviendrait rapidement un boulevard, au train où allaient les affaires. Quant au tribunal sous l'arbre, puisqu'il accueillait le juge de Champagne, on en fit tout bonnement un lieu-dit portant son nom : La Champagne.

Ce jour-là c'est d'un pas alerte qu'il se rendait en sifflotant vers son procès du moment, qui promettait d'être distrayant : il y avait eu dans le pays une maladie étrange qui s'était répandue chez les animaux, des bruits concernant des vaches devenues folles et des rumeurs sur des oiseaux grippés toussant à fendre l'âme. Les bêtes, seules touchées par ce désastre, s'étaient mis dans la tête qu'il y avait là vengeance du ciel pour leurs péchés. Pure superstition de créatures stupides, à son sens. Mais voilà que le lion, s'arrogeant le titre de roi des animaux, avait eu l'outrecuidance de mener un procès à sa façon, avec audition de témoins douteux, manipulation d'aveux obtenus par chantage, et condamnation à mort du plus innocent d'entre eux : l'âne.

Or, il se trouvait que le condamné était précisément l'âne de M. de Champagne, celui-là même qui menait bien doucement son attelage pour un salaire en picotin fort raisonnable, et qu'il n'entendait aucunement le perdre. Surtout dans une mascarade de procès, instruit par un imposteur qui faisait

offense à la fonction, en plus de menacer son petit commerce. Il allait lui faire rendre gorge de belle façon !

Ce qu'il n'avait pas prévu, c'est que la justice des animaux est différente de celle des hommes : sur le chemin de Justice l'attendaient en embuscade les hommes de main du roi des animaux, expression peut-être peu appropriée quand on saura qu'il s'agissait de deux grands loups gris de Poméranie, mais il n'eut pas le loisir d'approfondir la chose. Car ils eurent tôt fait de le croquer proprement, si proprement qu'il n'en resta rien, chaque part comestible de sa personne disparue dans l'estomac des sbires, et le reste, sa robe de magistrat, les attributs de sa fonction, emportés au fil de l'eau du Radon tout proche.

Après cette disparition tragique, plus aucun juge ne s'aventura jamais à s'installer dans le village de Gilles, et le Chemin de Justice, où la nature reprenait ses droits, ne fut bientôt plus qu'un tracé quasiment impraticable, rebaptisé pour cette raison Sente de la Justice.

Ne s'y aventurent plus guère aujourd'hui que les enfants chapardeurs, les amants illégitimes, et les chats, enfin toute créature soucieuse de se soustraire au regard d'autrui et, ironie du sort, à une certaine forme de justice qui voudrait les faire renoncer à des plaisirs coupables...

Evelyne Mascret

29 janvier 2016